



ANIMATION

Devenir animateur/trice

L'animateur/trice propose des activités artistiques, sportives, ludiques, scientifiques afin de cultiver les facultés motrices, manuelles, intellectuelles, sensorielles ou sociales d'un groupe. Son rôle consiste à créer ou à superviser des animations destinées à des groupes d'enfants, de jeunes, d'adultes ou de personnes âgées. Il ou elle dispose de grandes capacités à travailler en équipe, à communiquer, à s'adapter aux besoins des personnes et fait preuve d'une grande ouverture d'esprit. Cette option est destinée aux personnes dynamiques, créatives et altruistes.



Athénée royal de Neufchâteau-Bertrix

Avenue de la Victoire, 28

6840 Neufchâteau

061 27 72 02

Rue du Gibet, 48

6880 Bertrix

061 41 20 85

www.arnb.cloud



LA GRILLE-HORAIRE

Formation commune :	3e/4e	5e/6e
Philosophie et citoyenneté (CPC).	1h	1h
Religion / Morale / Cpc.	1h	1h
Français.	4h	4h
Mathématiques.	2h	2h
Langue moderne : anglais.	2h	2h
Histoire.	1h	1h
Géographie.	1h	1h
Formation scientifique.	2h	2h
Education physique.	2h	2h
Formation sociale et économique.	-	2h
Cours de l'option « animation »		
Sciences appliquées à l'éducation physique.	-	2h
Education physique : méthodologie.	-	2h
Education artistique - plastique (3e) et musicale (4e).	2h	-
Education musicale appliquée au mouvement. (en 4e).	1h	-
Education plastique - activités artistiques (en3e).	1h	-
Techniques éducatives et de transfert plastiques et musicales.	-	3h
Techniques d'animation.	3h	-
Animation.	-	4h
Expression corporelle.	2h	-
Hygiène et secourisme.	2h	-
Techniques d'occupation des loisirs ludiques et sportives.	7h	-
Psychologie appliquée.	-	2h
Sciences sociales et familiales.	1h	-
Déontologie et relations humaines.	-	1h
Education physique.	-	4h

Les compétences du métier



Connaître les différentes techniques d'animation.



Analyser les besoins et les objectifs des individus et des groupes.



Concevoir des animations adaptées aux différents publics.



Constituer, soutenir et diriger un groupe.



Résoudre des conflits et faire respecter les règles de la vie collective.



Définir les moyens de réalisation d'un projet ou d'une animation et identifier les ressources nécessaires.



Respecter les règles de déontologie, d'hygiène et de sécurité.



LES DÉBOUCHÉS ?

- CENTRES CULTURELS ;
- MAISONS DE JEUNES ;
- CENTRES DE LOISIRS SPORTIFS OU DE VACANCES ;
- MOUVEMENTS ASSOCIATIFS ;
- MAISONS DE REPOS,...